

## Codes d'accès à Charlemagne – Résumé

### **Étape préalable**

L'organisme scolaire pour lequel vous travaillez doit avoir fait parvenir la copie signée de l'*Entente concernant l'échange de renseignements personnels sur la clientèle du préscolaire, du primaire et du secondaire*.

Vous devez avoir signé l'annexe 3 de cette entente et votre organisme scolaire doit l'avoir fait parvenir au Ministère.

### **Code utilisateur**

Un courriel en provenance de Charlemagne-SAU vous indique votre code utilisateur. Vous utiliserez ce code pour accéder à Charlemagne en production. Les données saisies dans cet environnement sont conservées au système (bouton « Accéder à Charlemagne » dans l'extranet Charlemagne).

### **Mot de passe**

Un courriel en provenance de Charlemagne-SAU vous indique votre mot de passe.

- **Si vous n'avez pas accès à d'autres systèmes du Ministère en production (ex. : Ariane, GDUNO, etc.),** un courriel en provenance de Charlemagne-SAU vous indique votre mot de passe pour Charlemagne en production. Ce mot de passe sera valide pendant sept jours et devra être changé lors de la première connexion. Voir les spécifications à la page 2.
- **Si vous avez accès à d'autres systèmes du Ministère en production (ex. : Ariane, GDUNO, etc.),** le mot de passe pour Charlemagne en production **est le même** que celui que vous utilisez actuellement afin de vous connecter à ces autres systèmes. Si vous devez faire réactiver votre mot de passe, celui-ci sera automatiquement réactivé pour tous les autres systèmes auxquels vous avez accès. Vous utiliserez donc ce nouveau mot de passe pour tous les systèmes avec lesquels vous travaillez. La meilleure façon de faire réactiver un mot de passe est d'utiliser le formulaire disponible à l'onglet *Code utilisateur – Mot de passe* de l'extranet Charlemagne.

## Mot de passe – Spécifications

- Le mot de passe doit être composé de huit à trente caractères.
- Il est obligatoire d'utiliser une combinaison de lettres majuscules et de lettres minuscules.
- Il est obligatoire d'utiliser une combinaison de lettres et de chiffres.
- Il n'est pas possible d'utiliser le code utilisateur comme mot de passe.
- Un historique des anciens mots de passe est maintenu afin d'interdire la réutilisation d'un mot de passe identique à l'un des cinq derniers utilisés.
- Le mot de passe est valide pendant 42 jours. Après ces 42 jours, votre accès passe en mode *bonus*, qui vous permet de vous connecter jusqu'à cinq fois (un message indiquera que vous êtes en mode *bonus*). Si vous n'avez toujours pas changé votre mot de passe après cinq connexions en mode *bonus*, votre accès sera suspendu. Il est également à noter qu'après trois essais infructueux (trois erreurs de mot de passe consécutives), l'accès sera aussi suspendu.
- Il est possible de recevoir par courriel votre mot de passe oublié en utilisant la fonction offerte « Mot de passe oublié? » dans la page de connexion au système Charlemagne.